



**Philips France Commercial
Solutions Santé à Domicile**

**ATTESTATION VOYAGE AERIEN
CONCENTRATEUR D'OXYGENE PORTABLE SimplyGo**

Madame, Monsieur,

Le concentrateur d'oxygène portable SimplyGo est un appareil destiné aux patients pour lesquels une oxygénothérapie ou un supplément d'oxygène a été prescrit.

La Federal Aviation Administration (FAA) américaine a approuvé l'utilisation de cet appareil à bord des vols commerciaux. Cependant, les politiques des compagnies aériennes varient en matière de concentrateurs d'oxygène, les patients doivent se renseigner auprès de leur compagnie avant d'embarquer avec leur concentrateur SimplyGo.

Nous confirmons par ailleurs, que le concentrateur d'oxygène portable SimplyGo peut être utilisé par le patient lors de son transport par air. En effet, cet appareil est un dispositif médical qui produit de l'oxygène concentré à partir de l'air ambiant, lequel est délivré au patient (voir Addenda en pièce jointe).

Note : Il ne contient aucune réserve d'oxygène interne lorsqu'il est à l'arrêt.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le manuel d'utilisation de l'appareil ou contacter Philips SSD au numéro suivant: 02 51 89 36 00.

A Carquefou, le 3 octobre 2016

Sarah Bahuaud
Responsable Qualité & Affaires Réglementaires



Philips France Commercial - Solutions Santé à Domicile
S.A.S. au capital de 3 100 000 €
811 847 243 R.C.S. Nanterre
2 rue du Château de Bel Air – ZI Secteur Est
CS 30505 – 44475 Carquefou Cedex France
Tél. 02 51 89 36 00 – Fax 02 51 89 36 60

Siège social : Philips France Commercial
33 rue de Verdun, BP 313 - 92156 Suresnes Cedex, France
www.philips.fr

Addenda sur les voyages en avion avec l'appareil SimplyGo

PHILIPS
RESPIRONICS

L'appareil SimplyGo peut être utilisé lors de voyages en avion. Avant de partir, assurez-vous d'emporter les éléments suivants :

- Batterie complètement chargée (et des batteries supplémentaires pour un long voyage)
- Alimentation électrique secteur et cordon connecteur
- Alimentation électrique en courant continu
- Sacoche de transport
- Chariot

N'oubliez pas d'emporter les numéros de téléphone de votre prestataire de soins à domicile et de votre médecin, en cas d'urgence.

Toutes les compagnies aériennes ont une réglementation applicable aux voyageurs accompagnés d'un concentrateur d'oxygène portable comme votre appareil SimplyGo. Certaines compagnies aériennes n'autorisent pas l'utilisation de ces appareils au cours des vols. Lors de la réservation de votre billet, veuillez à vous renseigner sur la réglementation de la compagnie aérienne quant à l'utilisation de votre appareil SimplyGo au cours du vol. Pour obtenir des informations à jour concernant les voyages en avion avec votre appareil, consultez notre site Web : www.philips.com.

Lors de vols intérieurs et internationaux, les compagnies aériennes commerciales peuvent avoir des exigences particulières pour les concentrateurs d'oxygène. Avant de prendre l'avion, contactez toutes les compagnies aériennes concernées, en tenant compte des correspondances, pour obtenir l'autorisation d'emporter votre système SimplyGo dans l'avion. N'oubliez pas de vous renseigner pour savoir si vous devez emporter des documents particuliers.

Veillez à ce que votre batterie soit complètement chargée et à ce que vous ayez suffisamment d'alimentation par batterie pour toute la durée du vol. Si votre compagnie aérienne vous autorise à vous brancher sur une source d'alimentation de l'avion, la réglementation peut exiger que vous retiriez la batterie de l'appareil SimplyGo bien que celui-ci ne permette pas de charger la batterie quand un câble d'alimentation pour avion est raccordé.

Le jour de votre vol, prévoyez d'arriver en avance. Le service de sécurité de l'aéroport peut prendre plus de temps pour inspecter vos bagages et votre système à oxygène. Il peut aussi vous être demandé de retirer l'appareil SimplyGo de la sacoche de transport pour inspection.

PHILIPS

Philips France Commercial Solutions Santé à Domicile

Quelques conseils pour prendre l'avion avec un dispositif médical

Prendre l'avion avec son dispositif médical, nécessite une bonne planification. Nous vous recommandons de vous renseigner auprès de votre compagnie aérienne avant votre départ. À titre d'exemple, la plupart des compagnies aériennes demandent aux patients d'être en possession d'un document d'attestation de transport aérien.

D'autres directives peuvent inclure :

- Confirmer les modalités de voyage auprès de la compagnie aérienne 48 heures à l'avance
- Informer la compagnie aérienne lors de l'enregistrement, que vous prévoyez de transporter et/ou d'utiliser un dispositif médical à bord de l'avion

Autre conseil :

- Assurez-vous que vous connaissez les politiques les plus récentes en matière de contrôles de sécurité aéroportuaires, et prévoyez un délai supplémentaire pour l'inspection de votre dispositif médical
- Assurez-vous auprès de la compagnie aérienne que votre dispositif médical sera manipulé et transporté de façon à garantir sa protection contre les chocs et contre la casse (inclut l'emballage)

